

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DECISIONS  
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	35
Absents représentés .....	7
Absente excusée .....	1
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX HUIT OCTOBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 octobre 2012 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### **PRESENTS**

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, Sandrine BERNARD, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, SCHIAVI, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, CATALAN, Mme OUDART, MM. MARTINEZ (jusqu'au point C), PRAT (jusqu'au point A), RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO (jusqu'au point C), Mmes Méhadée BERNARD, PIERON, M MOKRANI, Mmes BROUTE, APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. RAMEAU,  
Mme EHRMANN, conseillère municipale, représentée par Mme POURRE,  
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,  
M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par Mme Méhadée BERNARD,  
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,  
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,  
M. CASTELNAU, conseiller municipal, représenté par Mme APPOLAIRE,  
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme PERSTUNSKI-DELEAGE (à partir du point D),  
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE (à partir du point B),  
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT (à partir du point D).

### **ABSENTE EXCUSEE**

Mme PERNIN, conseillère municipale.

### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale,  
M. CATHENOZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni l'unanimité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 20 septembre 2012.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus communistes et partenaires intitulé « pour la réussite du projet ANRU Gagarine-Truillot » (vœu joint).

(unanimité)

**A/** Est informé de la programmation des séjours de vacances 2013 pour l'enfance et la jeunesse.

(affaire non sujette à un vote)

**B/** Est informé de l'état d'avancement et des perspectives de la politique des ressources humaines de la Ville, ainsi que du bilan social 2011 de la collectivité.

(affaire non sujette à un vote)

**C1/** APPROUVE le rapport annuel 2011 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau à Ivry.

(3 voix pour : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ, 38 abstentions  
et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

**C2/** DEMANDE au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) de mettre en œuvre une tarification progressive éco-solaire de l'eau.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**D/** EMET un avis défavorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère sous réserve de la prise en compte dans le cadre de l'enquête publique à venir, des mesures développées ci-après et DEMANDE que les dispositifs du Plan de Protection de l'Atmosphère prennent en compte les épisodes caniculaires, qu'il étudie et propose des dispositions plus contraignantes au niveau de la circulation automobile, et parallèlement de dispositions favorisant l'accès aux transports en commun (augmentation des fréquences, minoration des tarifs notamment), qu'il fasse des propositions pour aller vers une suppression des avantages fiscaux octroyés au diesel et pour l'intégration dans les critères du « bonus malus » du niveau d'émission de particules et de Nox, qu'il propose des mesures réglementaires pour un abaissement général des vitesses sur tous les réseaux routiers franciliens (périphérique, autoroutes...) et reprenne l'objectif du projet de plan de développement urbain (PDU) de limitation la vitesse à 30km/h sur la voirie locale en zone urbaine, ainsi que ses dispositifs prennent en compte et intègrent des mesures liées à la problématique de la pollution des enceintes souterraines ferroviaires :

- étude de la mise en place de valeurs limites, de dispositifs d'alerte et d'information,
- étude des impacts sanitaires des particules recensées dans les enceintes souterraines,
- obligation pour les responsables des projets de construction de nouvelles infrastructures souterraines, d'intégrer la problématique de la qualité de l'air en phase de conception, ce que suggèrent les auteurs de l'étude de l'Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France.

(14 voix pour : Mmes Sandrine BERNARD, DUCHENE, MM. BELABBAS, BARON, Mmes LOICHOT, SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mme BROUTE, M. ABERDAM, 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ  
et 25 conseillers ne prennent pas part au vote)

**1A/** ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget ville et PREND ACTE de ses annexes.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

**1B/** ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe d'assainissement et PREND ACTE de ses annexes.

(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

**1C/** ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe de la restauration municipale.

(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

**1D/** ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe du service d'aide à domicile et PREND ACTE de ses annexes.

(unanimité)

**1E/** ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy et PREND ACTE de ses annexes.

(unanimité)

**1F/** ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et PREND ACTE de ses annexes.

(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

**2/** ACCORDE le cautionnement au lycée professionnel et technique privé dénommé « Ecole des techniques de l'image-CE3P » sur l'intégralité de l'emprunt de 900.000,00 € que ce dernier se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France dans le cadre des nouveaux travaux de rénovation extérieure et de réaménagement intérieur des bâtiments sis 5 rue René Robin à Ivry-sur-Seine (94200) que cet organisme loue actuellement à la Commune.

(41 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

**3/** SOLLICITE auprès du Fonds d'Aménagement Urbain, le versement d'une subvention d'un montant total de 350 000 € au titre de la seconde part pour la participation de la Commune aux opérations de logements sociaux.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**4/** ACCORDE la garantie communale à la SA HLM Immobilière 3F pour le remboursement de 6 prêts d'un montant total de 14 785 403 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ACCORDE une subvention de 540 000 € à la SA HLM Immobilière 3F pour la construction de 108 logements sis 91 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**5/ APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention cadre du Programme Social Thématique (PST) 2009-2013 avec l'Etat et l'ANAH relatif à la modification des modalités de calcul des subventions aux propriétaires.

(38 voix pour, 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ  
et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

**6/ APPROUVE** la convention de gestion des fonds communaux d'aides à la réhabilitation avec le PACT94 fixant les modalités d'octroi des subventions, dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) « lutte contre l'habitat indigne et précarité énergétique », FIXE la participation financière de la Ville pour les aides à la réhabilitation à un montant global de 1 047 512 € réparti sur 5 ans et SOLLICITE une subvention de l'ANAH, pour la période 2012 à 2016 dans le cadre des dépenses de suivi animation du dispositif, à hauteur de 35 % des dépenses annuelles hors taxes.

(unanimité)

**7/ ACCORDE** une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 350 000 €, qui sera affectée aux travaux de sécurisation des parkings souterrains des cités Huon-Coutant et Huon Extension à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**8/ SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine -Normandie pour des travaux de réhabilitation du collecteur unitaire d'assainissement situé rue Hoche à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**9/ APPROUVE** le protocole de coopération avec Jifna et Jalazone en Palestine, dans le cadre de la politique de la Ville en matière de culture de la paix.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**10/ APPROUVE** la convention de partenariat avec la Mission locale d'Ivry-Vitry relative à l'insertion en entreprises des jeunes de Brandebourg accueillis à Ivry dans le cadre des séjours d'échanges en 2012.

(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. RAMEAU)

**11/ APPROUVE** la convention de partenariat avec la société « Les Petites Canailles Ivry » visant à définir les conditions d'exploitation de la structure d'accueil de la crèche sise 53 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine et à préciser les modalités et le financement de 10 places par la Ville.

(37 voix pour et 5 abstentions : Mme POURRE, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE,  
MM. LECLERCQ, ABERDAM)

**12/ APPROUVE** la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif de cinéma) pour l'année scolaire 2012/2013 en lien avec le cinéma municipal Le Luxy.

(unanimité)

**13A/** DECIDE, afin de répondre à de nouveaux besoins et d'améliorer le fonctionnement des services municipaux dans le cadre de l'évolution des emplois et du tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, la création des postes suivants :

- 1 poste d'éducateur APS
- 23 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet,
- 1 poste d'animateur territorial,

la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 7 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet,
- 16 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet.  
(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**13B/** DECIDE, la création de 2 postes d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe par transformation de 2 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre de l'avancement de grade, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

(unanimité)

**13C/** DECIDE la création de 3 postes supplémentaires d'apprentis soit 8 postes au total.

(unanimité)

**14/** DECIDE d'attribuer une participation financière forfaitaire aux agents communaux pour leur complémentaire santé et FIXE le montant de cette participation pour le mois de décembre 2012 à 43.60 € bruts/agent, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 10.90€ bruts/mois/agent et DIT que celle-ci sera versée mensuellement aux agents communaux stagiaires, titulaires et non titulaires recrutés en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ainsi qu'aux assistantes maternelles, sur présentation, par l'agent, d'un justificatif d'adhésion en cours de validité à une mutuelle labellisée par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et PRECISE qu'en cas d'arrêt d'adhésion, celle-ci sera supprimée.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2012.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H35

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT